COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2018

Publié conformément aux articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le 19 mars 2018, le Conseil Municipal de la Commune de Bethoncourt, s'est réuni en Salle du Conseil après convocation légale, sous la Présidence de M. Jean ANDRÉ, pour la session ordinaire du mois de mars.

ÉTAIENT PRÉSENTS (20) : Jean ANDRÉ, Ozgür ASLAN, Michel ZOTTI, Annie LAUTISSIER, Marie-Claire LIVET, Maryse JACQUEMIN, Abdelhamid ARRES, Martine BOLMONT, Ab Del Hamed BOUNAZOU, Pierrette BOURDENET, Gérard TRAINEAU, Alain MAGNEAU, Robert GUIRAO, Sandrine PRUDENT, Lucien AUBRY, Geneviève BAESA, Dominique BOUZER, Lydie LEFEBVRE, Philippe MAURO, Nadia AQASBI.

ÉTAIENT EXCUSÉS (ES) (9) : Pierre MAZIMANN procuration à Jean ANDRE, Roger DALUZ procuration à Marie-Claire LIVET, Daniel ROCH procuration à Michel ZOTTI, Fabienne ROMA procuration à Maryse JACQUEMIN, Stéphanie MILLOT procuration à Annie LAUTISSIER, Laurianne TRIDANT procuration à M. Ozgür ASLAN, Liliane LUCAS procuration à Gérard TRAINEAU, Thierry BODIN procuration à Geneviève BAESA, Dominique DEBOURG procuration à Dominique BOUZER.

Assistaient également :
M. RIMBERT, Mme LE GUILLOUX : Ville de Bethoncourt, Mme MAUGERY : CCAS

Invitée : Nadia AITKINS : Directrice de l'Association socioculturelle La Lizaine

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Pierrette BOURDENET est nommée secrétaire de séance.

1. COMPTE-RENDU DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mr le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a prises dans le cadre de sa délégation, à savoir :

Mutualisation entre la Ville de Grand-Charmont et la Ville de Bethoncourt pour l'acquisition de matériel pédagogique pour la psychologue scolaire.

M. le Maire expose :
Vu la consultation auprès de 3 entreprises,

Considérant que la psychologue scolaire qui intervient auprès des élèves des écoles de Bethoncourt et Grand-Charmont a besoin de s'équiper d'un nouvel outil pédagogique permettant une meilleure évaluation de l'efficience intellectuelle des élèves.
Considérant par ailleurs que ce test de référence basé sur l'échelle d'intelligence de Wechsler pour enfants et adolescents a été repensé, remanié et amélioré afin de permettre une appréciation plus complète des capacités de l'enfant,
Considérant qu'elle permet désormais d'identifier les ressources et les difficultés pour proposer des réponses adaptées plus rapidement et plus facilement, cet outil indispensable au travail de la psychologue scolaire sera utilisé par l'ensemble des élèves concernés des deux communes.
L'achat de ce matériel dont le coût est évalué à 2 000 € sera pris en charge par moitié par chaque commune.
Ce point n'est suivi d'aucune remarque de l'assemblée.

2. SUBVENTION AU CCAS

Annie LAUTISSIER expose que, comme chaque début d'année, la trésorerie du CCAS est très tendue et il est difficile d'honorer les différentes créances ainsi que les salaires des agents.

Le CCAS supporte sur son propre budget toutes les dépenses du PRE depuis le mois de janvier alors que la subvention PRE n'est versée qu'en septembre.

Aussi, il est proposé de verser une avance sur subvention au CCAS de 60 000 €.

Le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

L'ordre du jour est épuisé.

M. le Maire annonce la tenue d'un prochain conseil mardi 3 avril 2018.

Monsieur le Maire annonce à l'Assemblée qu'il a sollicité l'Association socio culturelle La Lizaine et le Centre Communal d'Action Sociale pour présenter au Conseil Municipal leurs bilans d'activités 2017 et perspectives 2018.

Mme Lautissier souligne qu'en amont du vote du budget 2018, il est important d'entendre les représentants de deux structures que la Ville finance de façon conséquente et de donner aux conseillers municipaux une information complète sur les missions et actions conduites.

Ces présentations ne donnent lieu à aucun vote ni débat.

Au terme de ces présentations, la séance est levée à 21h45.

Jean ANDRE, Maire de Bethoncourt.